

Le vingt-sept août deux mil vingt, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame DEL SOLE, Maire.

Présents : Mmes et MM. Anne-Marie DEL SOLE, Henri KAZMIERCZAK, Anne-Marie DELMAS, Didier VAUTIER, Dolorès RODRIGUES, Patrice POURHOMME, Marie-Eliane CLAUDET, Philippe GODARD, Dominique LHEUREUX, Michel DARNANVILLE, Isabelle JAFFREZIC, Elodie BIDAUX, Patricia HERMIER, Olivier ADAM.

Absente excusée : Aurélie KAZMIERCZAK (Procuration à M. KAZMIERCZAK)

Mme JAFFREZIC est élue secrétaire.

### **6-47 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2020-2021**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune. Le Conseil Municipal doit ainsi délibérer avant chaque rentrée scolaire sur la fixation des tarifs de la cantine.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**

- **FIXE** comme suit pour l'année 2020-2021, les tarifs du restaurant scolaire :

#### **ECOLE PRIMAIRE CHARLES PERRAULT :**

#### **Classes élémentaires :**

- 1<sup>er</sup> enfant : **2,95 €**
- 2<sup>e</sup> enfant : **2,65 €**
- 3<sup>e</sup> enfant et plus : **2,35 €**

#### **Classe maternelle :**

- 1<sup>er</sup> enfant : **2,75 €**
- 2<sup>e</sup> enfant : **2,55 €**
- 3<sup>e</sup> enfant et plus : **2,25 €**

**Adultes : 4,80 €.**

### **6-48 MONTANT DES ALLOCATIONS SCOLAIRES 2020-2021**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE**

- **FIIXE** le montant de la bourse communale pour frais d'études attribuée aux enfants de la Commune justifiant pour l'année scolaire 2020-2021 d'une inscription dans un établissement secondaire à :

- **153 €** par élève fréquentant le CES Charcot du Trait, dont 89 € au titre de la prise en charge d'une partie du montant de l'abonnement aux transports scolaires
  - **153 €** par élève âgé de moins de 16 ans à la date de la rentrée scolaire et fréquentant un établissement secondaire technique, spécialisé ou autre.
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6714 – BOURSES ET PRIX du Budget Principal de la Commune.

### **6-50 COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – PROPOSITION DE MEMBRES**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que depuis la mise en place du répertoire électoral unique, l'INSEE a en charge la mise à jour, en continu, des additions et radiations des listes électorales.

Les modalités de révisions ont évolué ainsi :

- Les radiations et inscriptions d'office sont réceptionnées et acceptées directement par l'INSEE
- Les demandes d'inscription volontaire sont reçues en Mairie et soumises à la Commission Communale de contrôle des listes électorales avant chaque élection.

Cette commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal judiciaire.

Suite au renouvellement des conseils municipaux et conformément à l'article R.7 de Code Electoral, les membres des commissions de contrôle, désignés en 2019, doivent être renouvelés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, DECIDE :**

- **DE NOMMER :**
  - **Marie-Eliane CLAUDET**, conseillère municipale titulaire
  - **Elodie BIDAUX** conseillère municipale suppléante
  
  - **Patrick FAROULT**, délégué titulaire de l'Administration
  - **Ghislaine RASSELET**, déléguée suppléante de l'Administration
  
- **DE PROPOSER :**
  - **Yanick DESSOLLE**, délégué titulaire du Tribunal Judiciaire
  - **Philippe LACHEVRE**, délégué titulaire du Tribunal Judiciaire
  - **Michel PONS**, délégué suppléant du Tribunal Judiciaire
  - **Françoise LEPRON**, déléguée suppléante du Tribunal Judiciaire

#### **6-51 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION DE LISTE DE MEMBRES**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'article 1650 du Code Général des Impôts, selon lequel la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE propose comme suit, à l'unanimité des présents, la liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

- **Commissaires titulaires :**

VAUTIER Didier (TH, TF), 84, rue Sacha Guitry – 76480 YAINVILLE  
LACHEVRE Philippe (TH, TF), 184, rue Victor Hugo – 76480 YAINVILLE  
RODRIGUES Dolorès (TH, TF), 220, rue Jules Ferry – 76480 YAINVILLE  
RENAULT Pascal (TH, TF), 41, rue Queue de Renard - 76480 YAINVILLE

HERMIER Patricia (TH, TF), 14, résidence les Portes Mainberte - 76480 YAINVILLE  
DUHAMEL Michel (TH, TF), 353, rue de la République – 76480 YAINVILLE  
MARTEL Jean-Luc (TH, TF), 162, rue Pierre Curie - 76480 YAINVILLE  
CLAUDET Marie-Eliane (TH, TF), 47, rue Ampère- 76480 YAINVILLE

VALLETTE Hervé (CFE), rue Racine - 76480 YAINVILLE  
JAFFREZIC Isabelle (TF, TH, CFE), 1, lotissement de la République - 76480 YAINVILLE  
PATOUX David (TH, CFE), 69, rue de la République - 76480 YAINVILLE  
PUYPE Jean-Pierre (CFE), 135, rue James Watt - 76480 YAINVILLE

- **Commissaires suppléants :**

COGUYEC Nathalie (TH), 25, résidence les Portes Mainberte - 76480 YAINVILLE  
DARNANVILLE Michel (TH, TF), 230, rue Théophile Pourhomme – 76480 YAINVILLE  
LACOMME Jean-Claude, (TH, TF), 156, rue Victor Hugo - 76480 YAINVILLE  
ZOUAOUA Sadia (TH), 297, rue de la République – 76480 YAINVILLE

LACAISSÉ Liliane (TH, TF), 524, rue Pasteur – 76480 YAINVILLE  
BOISMARE Chantal (TH, TF), 73, rue François Arago – 76480 YAINVILLE  
RODRIGUES Martial (TH, TF), 62, rue Jules Ferry - 76480 YAINVILLE  
BETTENCOURT Jean-Luc (TH, TF), 24, rue de Verdun – 76480 YAINVILLE

BELLET Joël (**CFE**), route d'Epina y - 76480 SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR  
DELACOUR Frédérique (**CFE**), 52, impasse de la Forêt - 76480 JUMIEGES  
MAUGER Camille (**CFE**), 56, rue Racine – 76480 YAINVILLE  
DUHAMEL Marine (**CFE**), 101, rue de la République - 76480 YAINVILLE

## **6-52 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – INSTITUTION - PROPOSITION DE COMMISSAIRE(S) TITULAIRE(S) ET SUPPLEANT(S) A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers. Son rôle est consultatif.

Le renouvellement des membres du Conseil de la Métropole, implique de proposer une nouvelle liste de commissaires susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Elle est composée de 11 membres :

- le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un Vice-Président délégué),
- 10 Commissaires.

Le deuxième alinéa de l'article 1650 A dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'art. 1650 A, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses Communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Quorum constaté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts, notamment les articles 1609 nonies C, 1650 et 1650 A,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant :

que la loi prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique,

que la Métropole doit créer une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs

qu'il convient de dresser une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 de l'art. 1650 A,

que conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste doit être établie sur proposition des Communes membres de l'EPCI,

**DECIDE :**

- de désigner les personnes qualifiées suivantes pour siéger en tant que commissaire titulaire et suppléant à la CIID de la Métropole Rouen Normandie

<b>TITULAIRE</b> <b>Henri KAZMIERCZAK</b> domicilié 216 rue Victor Hugo – 76480 YAINVILLE	<b>SUPPLEANT</b> Didier VAUTIER domicilié 84 rue Sacha Guitry – 76480 YAINVILLE
--	--

**NB :** le nombre de commissaires que les communes doivent désigner dépend de leur seuil démographique : 3 titulaires et 3 suppléants pour les communes de plus de 50 000 habitants.  
2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de plus de 10 000 habitants.  
1 titulaire et 1 suppléant pour les communes de moins de 10 000 habitants.

**6-53 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) – DESIGNATION DU REPRESENTANT**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Métropole Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au-moins un représentant.

La Métropole Rouen Normandie détermine le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, celles de plus de 10 000 habitants disposent de deux représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Le Quorum constaté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant :

- que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC de la Métropole Rouen Normandie,

**DECIDE :**

- de désigner membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :

**Henri KAZMIERCZAK**, domicilié 216 rue Victor Hugo – 76480 YAINVILLE

**6-54 BP 2020 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT – DECISION MODIFICATIVE n°1**

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
14	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante au Budget primitif 2020 du Budget annexe du Lotissement Saint-Philibert adopté le 4 mars 2020 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
6522	+ 65 782,80	7133-042	+ 400,90
7133-042	+ 203 962,79	71355-042	+ 203 962,79
71355-042	- 65 381,90		
<b>TOTAL</b>	<b>204 363,69</b>	<b>TOTAL</b>	<b>204 363,69</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
1641	+ 189 578,31		
3351-40	- 111 829,00		
3354-040	- 7 872,00		
3355-040	- 135 259,21		
3555- 040	+ 203 962,79	3555-040	+ 138 580,89
<b>TOTAL</b>	<b>138 580,89</b>	<b>TOTAL</b>	<b>138 580,89</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,**

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau susmentionné.
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

**ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DE LA 5<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION DES 20 ET 27 SEPTEMBRE 2020 – COMPOSITIN DU BUREAU DE VOTE**

Après concertation, le planning du bureau de vote est fixé. Il sera communiqué à chaque élu.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

La rentrée scolaire se fera selon un nouveau protocole sanitaire : le masque est obligatoire pour tous les adultes à l'école, aux abords des écoles et aux arrêts de transport en commun.

Mme DEL SOLE sollicite le Conseil pour se faire représenter lors du changement de présidence au Lions' Club le 30 août prochain.

Mme DELMAS évoque le projet de crèche « Liberty » sur Duclair, la participation de la Commune est à l'étude.

La Bibliothèque ouvre le 2 septembre, des mesures sanitaires sont mises en place.

M. GODARD informe le Conseil que le problème d'odeurs liées à la station d'épuration est maintenant résolu.

M. VAUTIER fait un état sur l'avancement des travaux :

- la commande des barrières pour la rue Pasteur est passée,
- la chaudière de l'école est remplacée, des essais sont prévus prochainement,
- la réfection des vestiaires du Stade a pris du retard,
- les travaux du logement communal 311 rue de la République sont pratiquement terminés.
- Le revêtement des courts extérieurs de tennis présentant des défauts sera entièrement repris par l'entreprise.
- Les travaux Métropole de la rue de la République ont pris du retard.

Une signalisation annonçant la modification de la priorité au carrefour avec la rue Jules Ferry est demandée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.